

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC27

présenté par

M. Ballard, rapporteur, M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry,
 M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti,
 Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau,
 Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau,
 M. Designy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François,
 M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez,
 Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet,
 M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen,
 Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho,
 M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson,
 M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé,
 M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud,
 Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou,
 M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et
 M. Tivoli

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	1 000 000
Livre et industries culturelles	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce présent amendement à vocation à réduire à hauteur de 1 million d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 07 « Compagnie internationale de radio et télévision » du programme 180 « Presse et médias ».

Cette action finance à hauteur de 1,6 millions d'euros environ la radio franco-marocaine Médi1. Cette radio est détenue à 86 % par des acteurs marocains et à 14 % par la France par l'intermédiaire de la Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT).

Longtemps un acteur radiophonique majeur au Maroc, l'audience de Médi1 a depuis quelques années chuté. Les derniers chiffres de radiométrie livrés par le Centre interprofessionnel de mesure d'audience radio (CIRAD) et concernant le deuxième trimestre 2022 rapporte qu'en termes de durée d'écoute moyenne, Medi1 Radio est passée à la septième place dans le classement des radios marocaines. Face à cette perte d'audience et d'influence, la direction de la radios reconnaît elle-même que la radio est définitivement à la dérive.

Aux vues du contrôle inexistant de cette radio, nous ne comprenons pas que l'État français continue de financer à hauteur de 1,6 millions d'euros cette radio.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons que cet amendement augmente de 1 million d'euros les autorisations et crédits d'engagements de l'action 01 « Livre et lecture » du programme 334 « Livre et industries culturelles » et soit gagé par la baisse de 1 million d'euros des autorisations et crédits d'engagements de l'action 07 « Compagnie internationale de radio et télévision » du programme 180 « Presse et médias ».